

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à Mme Thibault

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° III du 28 mars 2019

### AIDES FINANCIÈRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE AU TITRE DE SON 11<sup>ÈME</sup> PROGRAMME.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

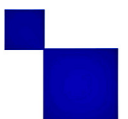
Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le principe du partenariat entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le département de la Seine-Saint-Denis par la passation de conventions de subventionnement des activités gérées par les services du Département ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de solliciter de l'AESN les subventions les plus élevées possibles ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département les conventions d'aides conformes aux dispositions du 11<sup>e</sup> programme de l'AESN ci-annexé ainsi que toutes les pièces et actes utiles au titre des demandes de subventions.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Bedreddine, M. Molossi*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*